**Département d'Indre et Loire**

COMMUNE DE SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

L'An deux mil vingt-cinq, **le 5 Mai,** le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de Conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel PAGÉ, Maire.**

**Etaient présents**, formant la majorité des membres en exercice :

Messieurs Verrière Yves, Blot Frédéric, Boquet Charlie,
Mesdames, Orvain Marie-Agnès, Vaujour Carine, Goussal Karine

**Étaient absents et excusés** :

Monsieur Gaumé Jean-Michel a donné pouvoir à Monsieur Pagé Jean-Michel
Mme Thomas Karelle a donné pouvoir à Monsieur Yves Verrière

**Étaient absents et non excusés** :

Messieurs Brault Pierre et Morin Sylvain

Madame Karine Goussal est élue secrétaire de séance.

## ⇨ Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Adopte** le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025

2. Demande de subvention à l'agence nationale du sport dans le cadre du plan 5000 équipements sportifs – Campagne 2025 – Projet : Parcours Sportif

Exposé :

La commune de Sainte Catherine de Fierbois investit dans un parcours sportif de dix agrès en bois et deux appareils de fitness (vélo elliptique et rameur) afin de favoriser la pratique sportive d'extérieur en accès libre.

Cette infrastructure viendra compléter et pérenniser un ensemble constitué de terrain de foot, terrain de tennis, terrain de volley-ball/badminton, terrain de bi-cross, city stade et aire de jeux pour jeunes enfants.

Ainsi, les associations sportives du village, les élèves de l'école primaire située à proximité, les promeneurs de la future boucle itinérante jouxtant cet espace pourront bénéficier d'un ensemble complet de remise en forme.

Ce projet viendra également compléter l'équipement de la cour d'école financé par le département dans le cadre du « Projet participatif » pour créer un espace sport et détente.

Au-delà de favoriser le sport pour tous, le parcours sportif en bois s'inscrira dans un cadre naturel, sur un espace enherbé, à proximité d'un petit bois par lequel passera la boucle de randonnée qui contournera le village. Cet espace se situe au cœur même du village, proche de l'école, mais éloigné de toute route passante ce qui garantit la tranquillité et la sécurité de tous.

Considérant que le Plan 5000 équipements sportifs de l'Agence national du Sport (ANS) 2025 vise à financer les projets d'investissements d'équipements de sportif de proximité ;

Monsieur le Maire propose le programme « Parcours Sportif » comme indiqué ce ci-dessous :

| **Dépenses Hors Taxes / €** | | **Recettes Hors Taxes / €** | |
|---|---|---|---|
| ➢ Acquisition équipement | 7 097,50 € | ➢ **CCTVI** | 3 791,25 € |
| ➢ Location matériel pour travaux | 243,75 € | ➢ **Agence Nationale du Sport** | 3 800,00 € |
| ➢ Terrassement | 750,00 € | ➢ **Autofinancement** | 1 900,00 € |
| ➢ Travaux en régie | 1 400,00 € | | |
| **Total des dépenses** | **9 491,25 €** | **Total des recettes** | **9 491,25 €** |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Sollicite** une subvention à hauteur de 3 800,00 € auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS)
**Arrête** le plan de financement de l'opération, ci-dessus
**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision
**Décide** d'inscrire les crédits aux BP 2025

3. Insertion d'un encart publicitaire dans le programme de la foire au fromage et à la gastronomie de Sainte Maure de Touraine

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sainte Catherine de Fierbois en date du 17 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif Principal 2025 ;

Vu le mail reçu en mairie le 26 mars 2025 du comité de la Foire aux Fromages et à la Gastronomie de Sainte Maure de Touraine nous informant de la possibilité de faire paraitre un encart dans le programme de la foire qui se déroulera les 7 et 8 juin 2025 ;

Vu le tirage en 4000 exemplaires de ce programme ;

Vu le développement économique souhaité pour Sainte Catherine de Fierbois ;

Vu les perspectives d'évolution de la population envisagées pour Sainte Catherine de Fierbois ;

Monsieur le Maire propose d'insérer en encart ¼ de page dans le programme de la foire dans le but de communiquer sur notre collectivité pour un montant de 100€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Décide d'insérer** un encart dans le programme du Comité de la Foire aux Fromages et à la Gastronomie de Sainte Maure pour un montant de 100 €
**Impute** cette dépense à l'article 65748 au budget 2025 de la commune
**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

## 4. CCTVI : Convention cadre relative à la mise en place de formations mutualisées

Le Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT) suite à la régionalisation des formations, n'est plus en mesure de répondre à l'ensemble des demandes des collectivités.
Pour rappel, toute collectivité verse une cotisation annuelle obligatoire au CNFPT à hauteur de 0,9 % de sa masse salariale.

A ce titre, en collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Touraine Vallée de l'Indre propose donc de mettre en place :

- **Des formations délocalisées du CNFPT**, dites formations « intra ». Ces formations, existantes dans le catalogue, sont proposées in situ par le CNFPT qui missionne un formateur. Comprises dans la cotisation obligatoire, elles n'impliquent pas de coût supplémentaire pour les collectivités envoyant des agents en formation. Elles permettent de pallier aux refus existants sur les formations inter-collectivités et assurent une réactivité plus importante aux besoins des communes. Groupe de 10 à 15 agents selon la formation ;
- **Des formations spécifiques CNFPT**. Dans le cadre des réflexions menées avec le CNFPT, Touraine Vallée de l'Indre va mettre en place des formations spécifiques (« à la carte ») aux problématiques ou développements souhaitées de la collectivité. Ces formations sont susceptibles de donner lieu à des contributions hors cotisation obligatoire au CNFPT.

Les formations mutualisées pourront aussi porter sur des champs non couverts par le CNFPT :

- **Ces formations hors CNFPT** (par exemple dans le domaine de la sécurité) donneront lieu pour les communes envoyant des agents au paiement de leur quote-part.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Approuve** la convention cadre relative à la mise en place de formations mutualisées avec Touraine Vallée de l'Indre, étant entendu :
Que la signature de la convention cadre ne présente aucun caractère obligatoire ;
Que sur la base du recensement fait et des besoins exprimés, Touraine Vallée de l'Indre programme la formation correspondante, sous réserve d'avoir le budget et la constitution de groupe de 15 agents minimum sur la thématique ;
Que la liste des agents à former est arrêtée par chaque commune ;
Qu'au-delà de la convention-cadre, chaque formation programmée payante donne lieu à un devis à valider par la commune pour ses agents.
**Autorise** M. le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

## 5. Questions diverses

Monsieur le Maire a fait le récapitulatif des subventions accordées par la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :

- Fond de concours tourisme : 2 projets touristiques : Œuvre d'entrée de bourg et boucle piétonne aux abords du parc de Fierbois
- Fond de concours sport : Aménagement du parcours santé qui doit être livré prochainement
- Fond de concours général : Doublé cette année pour avoisiner 25 000€

Tous ces projets devront être engagés en 2025, mais la commune attend toujours l'attribution des subventions pour :

- L'aménagement piétonnier de la rue du stade et les projets touristiques auprès de l'état et du département.

Monsieur le Maire rappelle qu'aura lieu la Cérémonie du 8 mai, le rdv est prévu à 11h00 devant la mairie.

Monsieur le Maire informe les élus que la salle des Lisses a subi des dégradations au mois d'avril à hauteur d'environ 3 500 €. 6 auteurs ont été identifiés et la somme des réparations a été répartie selon l'implication dans le cadre d'un accord amiable. En cas de refus la commune se verra obliger de déposer une plainte.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 3 composteurs collectifs ont été installés (côté droit de l'église – derrière la salle Billard – sur l'espace enherbé de la place André PLISSON) : uniquement pour les personnes ciblées en centre-bourg qui seront avisées personnellement et invitées à une réunion publique le lundi 26 mai de 17h30 à 18h30. Ces personnes recevront un seau pour le transport de leur déchets compostables.

**Le SMICTOM continue de distribuer des composteurs individuels pour tous les logements permettant leur installation.**

Monsieur Jean-Michel Pagé a déclaré qu'il ne se représentera pas en tant que maire lors des prochaines élections municipales, il accompagnera la nouvelle équipe en l'intégrant si elle le souhaite pour assurer une transition et terminer les projets engagés. Une majorité des membres du conseil municipal ayant auparavant fait part de ne pas vouloir se représenter.

**AGENDA** :

*8 mai 2025* : Cérémonie commémorative à 11h00
*29 mai 2025* : Méchoui organisé pour l'ASSC
*30 mai 2025* : Loto organisé par l'ASSC
*28 et 29 juin 2025* : Fête de l'école
*5-6 juillet 2025* : Fête médiévale organisée par l'Epée de Jeanne d'Arc

Prochain conseil municipal le Lundi 2 Juin 2025 à 20h00
Fin de séance à 21h30

LE MAIRE
Jean-Michel PAGÉ

MAIRIE DE SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS 37800

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Karine GOUSSAL